



Vivons « Saint Genis »

Compte-rendu conseil du 17/02/23

Bulletin municipal n° 28

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi
de 14h à 18h

Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83
mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 04 74 70 50 17

Médecin de garde : 116117

Pharmacie de garde : 3237

SERVICES :

Médiathèque : 04 74 26 22 56

mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 13h30-16h

Mercredi : 14h-17h30

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : 10h-12h15

Ecole publique : 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

• Sacs noirs :

Route de St Laurent :
jeudi matin

Route de Lyon et route de
Duerne : mercredi matin

Autres secteurs de la commune :
Mardi

• Sacs jaunes : (voir calendrier)

1 jeudi sur 2 les semaines impaires

Déchèteries : 04 74 26 28 88

Absents : aucun / tous les élus présents

Avant de débiter la réunion, les membres du conseil municipal se sont rendus dans les locaux du bar où ils ont été accueillis par M. GLEYSE et Mme MOYAT qui leur ont présenté les travaux déjà réalisés.

Le conseil municipal se rend ensuite sur le chantier de l'ex-cure pour constater l'avancement des travaux.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 du budget « lotissement » :

La somme de 9 608,08 € a été dépensée sur l'exercice 2022 pour une recette encaissée de 20 000 € (prêt). Un excédent de 10 391,92 € est donc reporté au budget 2023.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes concordants de la trésorerie (compte de gestion) et de la commune (compte administratif) de ce budget spécifique.

Vote du budget primitif 2023 « lotissement » :

Le conseil vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 qui s'équilibre à 780 000 € tant en fonctionnement (achat du terrain, études, travaux, intérêts des emprunts) qu'en investissement (gestion de stock).



Compte-rendu conseil (suite)

Point sur le futur lotissement communal :

L'acte d'achat du terrain « THIZY » a été signé le 31 janvier. Le maître d'œuvre va donc pouvoir lancer l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation.

L'assemblée prend connaissance du document reçu de la Chambre d'Agriculture calculant l'indemnité d'éviction due au locataire actuel du terrain. Le conseil vote à l'unanimité le versement de cette indemnité.

Concernant les travaux de déplacement de la ligne électrique aérienne traversant actuellement le terrain, le conseil valide l'enfouissement de la ligne par le SYDER (descente des planches – rue de l'ancienne école – chemin des gardes) pour un montant de 58 950 € TTC. Le devis d'ENEDIS est également accepté pour un montant de 8 471.24 € TTC pour la dépose de la ligne aérienne existante.

L'ensemble de ces dépenses sera répercuté dans le prix de vente des lots.

Point sur les projets et travaux en cours :

OPAC : nous avons rencontré l'OPAC pour définir la répartition financière des réseaux d'eau et d'assainissement qui seront nécessaires et communs entre les logements OPAC et le futur lotissement. Les constructions devraient débuter en septembre avec un délai d'exécution de 12 à 14 mois.

Ex-cure : notre visite effectuée en début de réunion nous a permis de constater que les travaux avancent bien. Deux anciennes poutres « habillées » de lattis et de plâtre s'avèrent être en mauvais état. Celles-ci doivent être renforcées, ces travaux feront l'objet d'un avenant financier.

MAM : pour respecter la date d'ouverture de la MAM au 1^{er} septembre 2023, il est nécessaire de choisir rapidement les différents matériaux tels que les revêtements de sols, les peintures, le mobilier, etc... Les 3 assistantes maternelles seront naturellement associées dans ces choix.

Bar-restaurant : M. GLEYSE a réalisé de nombreux travaux de rénovation notamment au niveau de la cuisine. Le conseil municipal décide de prendre en charge une facture de 922 € TTC de Nickel Home pour le nettoyage approfondi des lieux. La livraison et l'installation du meuble-bar devraient être effectuées fin février.

Compte-rendu des commissions :

Ecole : la classe de neige organisée pour les élèves du CP au CM2 a été appréciée par tous (enfants et adultes accompagnants).

Conseil Municipal Enfants : les idées ne manquent pas pour le nouveau groupe constitué qui s'est réuni le 28 janvier : animations (Pâques, crêpes, fête des Mères) et autres activités (jardin, pierres décorées, nichoir à oiseaux).



Compte-rendu conseil (suite)

Conseil Jeunes : une réunion est programmée vendredi 10 mars à 19h en mairie ; tous les jeunes de 12 à 18 ans sont les bienvenus (voir flyer joint).

But du conseil jeunes : écouter les idées et les attentes des uns et des autres, réaliser des projets pour le bien commun, être force de proposition...

CCMDL : à partir du 1^{er} janvier 2024, les particuliers ne devront plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères. Pour cela, la CCMDL prévoit des aides financières pour l'achat de composteurs (individuels et collectifs) et de lombricomposteurs.

N'hésitez pas à contacter le service concerné par mail : gestion-dechets@cc-mdl.fr.

Conférence des maires : le Département lance une campagne d'envergure pour installer des productions photovoltaïques sur les sites dont il a la maîtrise (collèges, parkings, délaissés de routes).

Transition écologique - CCMDL : des parcours pour vélos seront matérialisés prochainement sur le territoire, avec notamment le passage sur des voies à faibles circulation reliant un village à un autre.

Plusieurs ateliers « répare-vélos » sont proposés à la population dont un organisé par l'ETAIS à St Laurent de Chamousset.

Une rencontre nationale des différents TEPOS (territoires à énergie positive) est prévue fin septembre sur la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Informations et questions diverses :

Liste électorale : la commission chargée de la révision de la liste électorale se réunira le 27 février.

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire en mairie sur la liste électorale de la commune (possibilité d'inscription toute l'année) ou sur le site internet <https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/>

Eau potable : les travaux de changement de la conduite d'eau potable « le bissardon – le plat – les marniches – leuillon » sont terminés ; seuls restent à réaliser les enrobés de finition.

Prochaine réunion le vendredi 31 mars à 20h30.



Vie municipale et associative

COMMEMORATION DU 19 MARS : cette année cette commémoration en hommage à toutes les victimes tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie, aura lieu à St Genis. **Rendez-vous à 10h30 devant le monument aux morts.** Un verre de l'amitié suivra l'hommage.

Pour rappel, le 19 mars est célébré en alternance sur Ste Foy, Souzy et St Genis.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : nous vous invitons à notre matinée « nettoyage de printemps » **le samedi 1^{er} avril. Rendez vous devant la mairie à 8h45** pour un petit déjeuner avant le départ sur nos routes et chemins. Un casse-croute vous attendra au retour (voir le flyer joint).

COMICE : pour le comice qui aura lieu cette année **du 7 au 10 juillet à St Laurent de Chamousset**, un char va être réalisé par la commune de Saint-Genis pour le défilé prévu dimanche 9 juillet.

Sur le thème « les mille et une vies du costumier », nous sommes invités à confectionner un char intitulé « les Gaulois ».

Les personnes intéressées pour aider à la construction du char ou apporter une aide à l'organisation du comice, sont invitées à ce faire connaître en mairie.

« **CAFE PARENTS** : l'association "deux p'tits pas pour demain" organise un "café parents" **samedi 18 mars de 10h à 12h à Ste Foy l'Argentière.** Si vous êtes parents d'un ou plusieurs enfants à besoins spécifiques, venez échanger sur vos réussites et vos difficultés à la salle ouest. Renseignements au 07 69 99 13 05. »

MUTUELLE SOLIMUT : prochaines permanences en mairie les 23 mars, 27 avril, 25 mai et 22 juin. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MEDIATHEQUE : participez à la Grande Lessive 2023. Cette année le thème est « ma cabane est / et la tienne ». Exposition éphémère des témoignages le jeudi 23 mars sous la halle (voir page 6).

- Réalisation de la publication par la commission Informations
- Lettre éditée et imprimée par la mairie

Etat Civil

DÉCÈS :

Le 26 janvier de Lucienne GACON, veuve GIRARD, à l'âge de 88 ans.

Toutes nos condoléances à la famille.





Focus

LA VILLA SAINT JOSEPH (SUITE)

Le focus du 8 juillet 2022 sur l'histoire de la villa Saint Joseph évoque rapidement sa construction « à la fin du XIXème siècle » sans mentionner son constructeur, ne citant que Noël Matagrin (1735-1806), sa fille Claudine, son mari Jean-Claude Berger et leur fils Francisque décédé sans héritier en 1869, avant d'évoquer le sanatorium dirigé par les religieuses « paponnettes » entre les deux guerres.

Francisque Naime (1821-1902) fut maire de Saint-Genis-l'Argentière entre 1881 et 1884. Il était né dans une famille de commerçants, son père Jean-Baptiste étant d'abord marchand de blé puis directeur du dépôt général des farines. Il s'était marié en 1851 avec Philippine-Irma Germain issue d'un milieu identique. Lui-même se déclarait alors négociant. Ils eurent trois enfants : Jean-Baptiste (1853), Clémence-Louise-Marie (1858), Camille (un garçon, 1866).

Il arrive à Saint-Genis-l'Argentière en 1878, date où il acquiert un ensemble de terres, prés, taillis, vignes et bois s'étendant en 1894 sur plus de 23 hectares dans les secteurs de Gouttenoire, Le Plat, Ferrouillet, Bissardon, Leuillon, les Gardes, Rossand et Grande Rase.

En 1880, il fait construire « une maison disposant de 40 ouvertures » (l'actuel clos Saint Joseph) en lieu et place de la modeste demeure (7 pièces) des Berger.

En 1881, il se fait recenser à Saint-Genis avec sa femme, ses deux aînés et trois domestiques et il se présente aux élections municipales le 9 janvier. Il est élu conseiller au second tour puis se porte candidat aux fonctions de maire le 23 janvier. Face à lui se dresse Jean-Marie Bazin qui a été trois fois maire en 1874, 1876 et 1878. Trois tours n'arrivent pas à les départager, chacun d'eux obtenant 6 voix. Selon la loi, la fonction doit revenir au plus âgé : Naime a 60 ans ; Bazin 51. Il n'effectue qu'un seul mandat où il ne préside à rien de remarquable.

Il se retire ensuite dans sa maison avec son fils Camille qui se déclare négociant, son cocher, sa cuisinière et sa femme de chambre.

En 1891, la maison est vide : la famille est repartie à Lyon. Francisque y meurt 12 chemin des Aqueducs des Massues.

Françoise Bayard



Participez cette année à

La Grande Lessive édition 2023



Cette année le thème est " Ma cabane est/et la tienne"
Petits ou grands, nous avons tous des souvenirs
de « cabane ».

Racontez nous en quelques lignes votre « histoire de
cabane » . Votre témoignage (anonyme) devra être
déposé à la Médiathèque de St Genis avant le 18 Mars.

**Toutes les productions seront ensuite épinglées
sous la halle de St Genis
dans le cadre de l'exposition éphémère
du jeudi 23 Mars 2023**

